

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du CAEOC,

Nous sommes réunis pour faire le bilan de la rentrée 2023 et évoquer les perspectives de l'enseignement de l'occitan dans notre académie.

En termes d'effectifs, nous constatons une légère hausse des effectifs, notamment dans l'enseignement bilingue. Toutefois, cette hausse d'une centaine d'élèves ne compense pas la perte de milliers d'élèves en enseignement optionnel en 4 ans.

Nous avons bien pris connaissance de la note de service à destination des chefs d'établissements du secondaire quant à l'enseignement de l'occitan dans notre académie. Ce rappel nous semblait nécessaire et son existence est une avancée positive, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'occitan pour les lycéens inscrits en série technologique qui s'en voient pour le moment très souvent privés pour des raisons d'incompatibilités d'emplois du temps, ou encore le refus du cumul des options par les chefs d'établissements. Cependant, au-delà du fait que nous doutons que tous les chefs d'établissements joueront le jeu des deux heures prises sur leur autonomie souvent bien faible, nous revendiquons un retour des heures fléchées dans leur intégralité qui faisaient de Toulouse une académie exemplaire pour ce qui est de l'enseignement de l'occitan. Le développement de l'enseignement de l'occitan sous toutes ses modalités d'enseignement nécessite des moyens et ne peut pas se faire à moyens constants.

Ce constat lié aux effectifs fait écho aux difficultés liées à la ressource humaine que nous rencontrons dernièrement et qui empêchent, aux dires de vos services, un développement satisfaisant de notre enseignement. D'autant plus que la réforme du lycée a marqué un autre coup d'arrêt dans la formation de ces derniers et un nombre insuffisant de lycée propose aujourd'hui l'enseignement de l'occitan pour pouvoir pourvoir un futur vivier pour le supérieur.

Aussi, nous avons bien pris connaissance des différents dispositifs de formation, notamment le dispositif en senhar mais, ici encore, nous nous interrogeons. En effet, les collègues titulaires d'un CAPES d'occitan, et notamment ceux et celles ayant une valence qui n'est pas une DNL, sont inquiets quant à l'affectation des collègues issus de la formation "en senhar" et craignent d'être contraints de quitter un ou des établissements dans lequel ils enseignent, parfois depuis plusieurs années. Aussi, nous souhaiterions un éclaircissement sur l'utilisation des certifiés d'autres disciplines, formés en occitan et nous assurer que l'enseignement en DNL leur sera attribué si besoin mais pas au détriment des collègues titulaires d'un CAPES ou d'une agrégation d'occitan. Nous rappelons que les certifiés et agrégés d'occitan sont seuls formés pour enseigner la langue occitane en option et en section bilingue. Demandra-t-on à un certifié d'occitan d'enseigner les mathématiques, la physique ou la technologie ? Cela nous amène à évoquer également le statut précaire de nos enseignants souvent condamnés à un statut de TZR à vie et sur zone académique qui plus est. Nous avons déjà beaucoup parlé ici des retombées que peut avoir une telle précarité sur la motivation de nos collègues et sur l'attractivité de notre métier.

Pour ce qui est des perspectives, nous dénombrons trop peu d'ouvertures de nouveaux sites bilingues et d'ouvertures ou de réouvertures de nouveaux sites en optionnel et nous regrettons le peu d'heure dont bénéficient les élèves d'option. Nous regrettons également

que l'occitan ne soit pas mentionné dans le plan académique, et nous souhaitons vivement le voir apparaître dans le prochain.

Nous déplorons aussi l'absence des syndicats dans certains groupe de travail départementaux et nous réitérons aujourd'hui notre demande afin que ces derniers y soient conviés à l'avenir.

Nous espérons vivement que les recommandations de la note seront prises en compte et auront des effets bénéfiques sur l'enseignement de l'occitan. Cependant, malgré une faible lueur d'espoir quant à une évolution positive, nous le rappelons encore une fois, seule une politique ambitieuse et des moyens spécifiques alloués à l'enseignement de l'occitan nous permettront de le développer et de sauver une langue menacée de disparition. Le rectorat de Toulouse doit à nouveau faire face à ses responsabilités en ce qui concerne la préservation de notre langue qui constitue une part de notre patrimoine national et pour cela débloquent des moyens, et le cas échéant, demander une enveloppe spécifique pour les langues régionales auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Vous pouvez croire, M. le recteur, en notre engagement, à la FSU, pour l'Occitan au sein de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées.